

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR DES REPARATIONS
SUR LE RENAULT MASTER DES SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité d'effectuer des travaux sur un véhicule des services techniques ;

Vu la proposition reçue par le GARAGE LECLERCQ ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec le GARAGE LECLERCQ (2 rue du Hem – 62840 LAVENTIE) un devis relatif à des travaux de réparation sur le Renault Master, véhicule des services techniques, pour un montant de 1.554,72€ TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 17 février 2025

DEC2025_024

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

